

Fiche action 1

Participer à l'élaboration des diagnostics territoriaux

Objectifs

Permettre aux adhérents locaux des ALI de contribuer efficacement à l'élaboration des diagnostics territoriaux. Cet objectif sera poursuivi à deux niveaux : d'une part l'accompagnement méthodologique des adhérents sur cinq territoires spécifiques, d'autre part la consolidation des démarches ainsi menées pour construire des préconisations susceptibles de renforcer la synergie des ALI sur le territoire et leur capacité à s'impliquer dans l'élaboration des diagnostics territoriaux.

Le Rapport Régnier/Robert établi dans le cadre de la Conférence nationale contre la pauvreté de décembre 2012 proposait de réaliser des « diagnostics locaux à 360° » afin de construire une vision partagée des situations de non logement et de mal logement sur un territoire à un instant T.

Ces diagnostics doivent, selon le Rapport, servir de base à la construction de plans d'actions territoriaux, articulés avec les outils de programmation du logement et de l'hébergement (plans départementaux fusionnés en PDALHPD selon le projet de loi ALUR). L'échéance était fixée, pour une consolidation nationale, à la fin du premier trimestre 2013.

La Dihal, la DGCS et la DHUP, ont constitué un comité de pilotage national pour lancer la démarche de ces diagnostics. Cette démarche est pilotée par le SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique). Le comité de pilotage a été installé le 24 juin 2013.

La démarche proposée par l'Etat est la suivante :

- Test de la méthodologie dans quatre départements : Loire, Somme, Doubs et Oise. Echéance à fin septembre 2013.
- Généralisation de la démarche dans dix autres territoires. Echéance à fin décembre 2013.
- Déploiement national. Echéance à fin mars 2014.

L'Etat a proposé un cadre méthodologique avec un certain nombre d'indicateurs essentiels à collecter sur chaque territoire.

Dans ce contexte, les fédérations des ALI souhaitent mobiliser leurs adhérents pour qu'ils s'impliquent dans l'élaboration de ces diagnostics en apportant une réelle plus-value qualitative aux travaux qui seront menés.

Méthodologie

Les fédérations des ALI seront accompagnées d'un cabinet spécialisé. L'action se déroulera en trois phases qui suivront une étape préalable d'information et de mobilisation des adhérents sur la dynamique engagée par l'Etat autour des diagnostics territoriaux :

- La construction avec les fédérations d'un cadre méthodologique et d'outils communs, en s'appuyant sur l'expérience des premiers territoires expérimentaux des diagnostics territoriaux et sur les travaux du comité de suivi national :
 - Comprendre le dispositif des diagnostics territoriaux et envisager un cadrage général d'implication des adhérents
 - Identifier les axes autour desquels les adhérents peuvent utilement s'investir et les ressources dont ils disposent
 - Identifier les freins et les faiblesses des adhérents qui peuvent nuire à l'efficacité de leur implication
 - Elaborer des outils qui aideront les adhérents à participer efficacement à l'élaboration des diagnostics.

- L'organisation de rencontres avec l'ensemble des adhérents des trois réseaux dans les territoires concernés et la capitalisation des informations dont ils disposent pour les diagnostics :
 - Confronter le cadre méthodologique et les outils aux réalités des territoires sélectionnés
 - Appuyer l'implication des adhérents, notamment pour la production d'analyses qualitatives
 - Suivre l'évolution de chaque territoire sélectionné par un tableau de bord qui reprend les outils mis à disposition
 - Mettre en place une grille d'analyse mutualisable des situations locales.

- A partir de ces expériences locales et en lien avec le cadre national, la constitution de préconisations destinées aux adhérents pour soutenir leur participation à l'élaboration des diagnostics et développer leur collaboration au sein des ALI :
 - Etablir des préconisations communes et partagées par les trois fédérations,
 - Etablir des préconisations qui permettent aux adhérents d'apporter une plus-value à l'élaboration des diagnostics,
 - Etablir des préconisations qui illustrent l'intérêt du travail interfédéral sur les territoires.

Livrables de l'action

Plusieurs outils et documents seront réalisés au cours des trois phases prévues :

- Première phase : méthodologie générale et construction d'un tableau de bord d'accompagnement des territoires
- Deuxième phase : guide d'outils mobilisables par les adhérents, grille de suivi de l'avancement des situations locales, tableau de bord complété
- Troisième phase : livret de préconisations et guide des pratiques des ALI dans les cinq territoires sélectionnés.

www.logementdinsertion.org

Fapil - 6, avenue du Pr André Lemierre 75020 Paris - Tél. : 01.48.05.05.75 - Fax : 01.48.05.32.65 - www.fapil.net

Fédération des Pact - 27, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris - Tél. 01 42 81 97 70 - Fax : 01 40 23 93 06 - www.pact-habitat.org

Unaf - 29/31, rue Michel-Ange - 75016 Paris - Tél. 01 40 71 71 10 – Fax : 01 40 71 71 20 - www.unaf.org